



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 89479

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des sections technologiques et particulièrement la filière STL. Dans le cadre de la simplification de l'offre et de la réduction du nombre de filières, il semble que l'on s'oriente vers une seule section STL physique-chimie, alors que cette filière comporte actuellement deux autres spécialités : l'une en biochimie-génie biologique (BGB) et l'autre en physique de laboratoire et des procédés industriels (PLPI). Selon certaines sources la disparition de cette section BGB ne serait pas pertinente. Elle connaît un grand succès auprès des élèves et dispose de l'effectif le plus important de la filière STL, car elle offre notamment la possibilité de poursuivre des études crédibles et complètes en DUT ou dans une dizaine de BTS dans des secteurs paramédicaux et industriels variés, dont les débouchés sur le marché du travail sont réels. Par ailleurs, les enseignants de cette section BGB seraient les plus difficiles à reclasser dans les autres filières alors que les professeurs de physique et chimie sont - a priori - plus facilement reclassables dans les autres classes du système éducatif secondaire. Considérant que l'inadéquation entre offres de formation et besoins des entreprises serait l'un des obstacles majeurs à l'embauche des jeunes diplômés, et soucieux de remédier à cette difficulté, il aimerait qu'il lui précise ses intentions quant à cette réforme.

## Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89479

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 21 mars 2006, page 2949

**Réponse publiée le** : 15 août 2006, page 8593